

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 18

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

besoins. Les participants sont priés de rester le plus longtemps possible et de profiter largement des agréments que leur offrira le bon pays bernois.

Ordre du jour de l'Assemblée générale.

1. Procès-verbal de la 46^e Assemblée générale du 27 août 1915, à Lucerne. (*B. T.*, 1915, p. 261.)
2. Rapport sur l'activité de la société.
3. Rapport sur le II^e concours de la Fondation Geiser.
4. Propositions de l'Assemblée des délégués.
5. Divers.
6. Communications techniques.

Communications au sujet des cartes de participant.

Il sera délivré deux sortes de cartes de participant : des cartes de deux jours, à fr. 17, pour le samedi et le dimanche ; des cartes d'un jour, à fr. 12, pour le dimanche seulement.

Sont contenus dans le prix des cartes :

les repas en commun, y compris le vin de table ;
le parcours gratuit pendant les deux jours sur toutes les lignes des Tramways de la ville, et l'utilisation du train spécial du chemin de fer Berne-Worb, de la station Helvetiaplatz (Kirchenfeld) jusqu'à Muri (le retour à Berne n'est pas compris).

Chaque participant recevra en outre un insigne, ainsi que le programme avec un souvenir réunissant les « beautés de la ville », édité dans un format de poche.

Tous les coupons de pain et de graisse réclamés pour les repas en commun devront être remis à la réception des cartes de participant.

Les participants voudront bien retenir personnellement leur logis à l'hôtel qui leur conviendra (voir la liste sur les cartes d'invitation). Le prix est fixé entre fr. 3,50 et fr. 5, sans le déjeuner. La commande doit se faire par écrit auprès des hôteliers, en se référant à notre Assemblée générale ; le sociétaire paie lui-même sa chambre. Les hôtels mentionnés mettront au total 200 lits à la disposition de nos membres et les réserveront au nom des personnes qui se seront annoncées. Nous invitons ceux de nos sociétaires qui seraient à même de loger à deux dans une chambre, de bien vouloir le faire et l'indiquer clairement à l'hôtelier. Cela facilitera de beaucoup la recherche des logements.

Les hôteliers aviseront d'eux-mêmes chaque personne qui s'annoncera dès que le nombre des lits qu'ils ont réservé aura été atteint. Il est donc instamment recommandé à tout participant de s'annoncer à temps pour son logis.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

*Modifications à l'état des membres
pendant le 2^{me} trimestre de 1918.*

1. Admissions.

Section d'Argovie : Karl Schneider, architecte, Aarestrasse, 1232, Aarau, téléphone 582.

Section de Bâle : Paul Kehlstadt, ingénieur, Münchensteinerstrasse, 154, Bâle ; Hermann Schorer, ingénieur, Sternengasse, 19, Bâle.

Section de Berne : Albert Gagg, ingénieur, Schwarzhofstrasse, 61, Berne, téléphone 4571.

Section de Schaffhouse : Fritz Leuenberger, chef d'exploitation de fonderie, Weinsteig, 154, Schaffhouse Ma.

Section vaudoise : J.-Henri Bischoff, architecte, Lausanne ; Fréd. Godet, architecte, rue du Lion d'Or, 2, Lausanne.

Section de Zurich : Albert Kölla, architecte, Stäfa, téléphone 85 ; Wilhelm Roth, Stäfa, téléphone 85 ; Jos. Koch, directeur de la fabrique de wagons, Schlieren, téléphone S.1115 ; Emil Voser, ingénieur, Felsenbergstrasse, 293, Seebach.

Membre isolé : Hans Lenzinger, architecte, Glaris, téléphone 226.

2. Démissions.

Section des Grisons : W. Jäger, entrepreneur, Zurich.

Section de Schaffhouse : Dr Hans Hennieke, ingénieur, Thayngen.

Section vaudoise : F. Gilliard, ingénieur, Naples.

Membre isolé : Th. Seeger, ingénieur, Constance.

3. Décès.

Section de Neuchâtel : Alfred Rychner, architecte, Neuchâtel.

Section vaudoise : Paul de Ribeaupierre, ingénieur, Lausanne.

Section de Zurich : Fridolin Dinner, ingénieur, Ennenda ; Max Lincke, ingénieur, Oerlikon.

4. Transferts.

Section de Neuchâtel : Armand Méan, ingénieur cantonal, Neuchâtel (auparavant section de la Chaux-de-Fonds).

Section de Zurich : Walter Morf, ingénieur, Feldeggstrasse, 12, Zurich 8, téléphone H.2185 (auparavant section de St-Gall).

5. Changements d'adresses.

Section de Bâle : Linder, inspecteur des eaux, Bâle ; Maurice Villars, ingénieur, Kohlenberggasse, 6, Bâle.

Section de Berne : Karl Braun, ingénieur, Gondiswil ; Friedrich Pulfer, ingénieur, Kapellenstrasse, 9, Berne.

Section de Genève : Alfred Broliet, ingénieur, rue du Général Dufour, 11, Genève ; Walter Denzler, ingénieur-chimiste, Villa Beau-Séjour, Avenue Wendt, 10, Genève ; Francis Reverdin, ingénieur, Hôtel Beau-Séjour, Champel-Genève.

Section de St-Gall : A. Hegg, ingénieur, « Ebenau », Rheineck (St-Gall).

Section de Zurich : Prof. F. Becker, Frohburgstrasse, 95, Zurich 6 ; J. Baelsterli, ing. z. « Frohburg », Küssnacht (Zurich) ; Valentin Hongler, ingénieur, Kurvenstrasse, 25, Zurich 6 ; Fritz Tobler, ingénieur, Rütistrasse, 312, Zollikon ; Heinrich Glattfelder, ingénieur, Zollikerstrasse, 571, Zollikon ; Paul Weingart, ingénieur, Glattfelden.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

III^e concours de la Fondation Geiser.

Le Comité cantonal de la S.I.A. ouvre entre les membres de la Société, sur la base du règlement de la Fondation et des normes de la Société, un concours dont le sujet est : *Influence des fluctuations des prix des matériaux et du taux des salaires survenues depuis la guerre sur l'élaboration des projets, le choix des matériaux et les méthodes d'exécution.* Remise des travaux, pour le 31 mai 1920, à 6 h. du soir, au secrétariat de la Société qui enverra le programme du concours sur demande.

BIBLIOGRAPHIE

Travées solidaires des piédroits. — Prof. C. Guidi, ing. 32 pages et 6 figures. Broché. 1 fr. Edition Vincenzo Bona. Turin 1916.

Un essai de solutionner pratiquement par le calcul la question des encastresments élastiques des cadres multiples en béton armé. Nous disons un essai, parce que dans ce domaine

il a été beaucoup cherché, beaucoup produit, et que l'on s'est toujours heurté à la difficulté des transmissions indéfinies. Notre auteur la tranche en admettant l'encastrement parfait des colonnes sur les planchers d'étages en dessus et en dessous de celui qu'on étudie. C'est pratiquement bien suffisant, car admettre l'inflexion au tiers net ou légèrement plus près encore de l'appui, l'influence en est insensible. On peut même souvent limiter la solidarisation longitudinale aux travées immédiatement voisines. La recherche se ramène ainsi à la résolution d'un groupe de six équations. On arrive même à des formules simples dans des cas symétriques d'appuis extrêmes libres ou parfaitement encastres.

Des exemples numériques illustrent cette méthode, capable de rendre bien des services aux ingénieurs qui préfèrent le calcul analytique aux tracés graphiques, naturellement plus élégants, du prof. Dr W. Ritter. A. P.

Liste de références des chemins de fer électriques, chemins de fer à voie normale d'intérêt local, de montagne, chemins de fer spéciaux, tramways et funiculaires.

Cette brochure, richement illustrée, contient la nomenclature, avec les principales spécifications, des chemins de fer équipés par la Société *Brown, Boveri et Cie*.

CARNET DES CONCOURS

Ville de Genève.

Concours pour l'étude d'un nouveau Collège à Saint-Jean.

Dans notre numéro du 10 août, nous avons annoncé qu'un concours s'ouvrirait prochainement entre les architectes genevois. Le Jury appelé à fonctionner est actuellement nommé; il est constitué de la façon suivante :

MM. *Charles Seitz*, directeur du Collège de Genève; *George Epitoux*, architecte à Lausanne; *Gustave Hämmerli*, architecte de la ville de Lausanne; *Camille Martin*, architecte à Genève; *Guillaume Revilliod*, architecte à Genève.

Le Jury sera présidé par M. le Conseiller d'Etat chargé du Département des Travaux publics, avec voix consultative.

Association coopérative immobilière «La Maison ouvrière», à Lausanne.

Nous lisons dans le rapport du Conseil d'administration aux adhérents de cette association ce qui suit, qui est de

nature à intéresser les architectes lausannois : « Nous avons toujours l'intention d'ouvrir un concours entre les architectes de la place qui voudront bien faire preuve de bonne volonté et mettre gratuitement leur temps et leur science à la disposition d'une œuvre d'intérêt public. L'architecte primé pourra, comme récompense de sa peine, être chargé de l'exécution des travaux ».

Nous souhaitons que la « Maison ouvrière » organise son concours sur d'autres bases que celles qu'elle fait pressentir. Ce n'est pas à une époque où, de toutes les professions qui souffrent de la guerre, celle de l'architecte est de beaucoup la plus atteinte, qu'il est normal de demander à ces derniers un travail gratuit. Sans vouloir contester au but poursuivi par la Société de la Maison ouvrière le caractère d'intérêt général, ce ne saurait être là une raison suffisante pour demander aux architectes un travail gratuit, effort que l'on ne demandera au surplus à aucune autre corporation appelée à réaliser l'œuvre projetée. Il serait aussi dangereux de créer par un précédent l'idée que dans les travaux d'intérêt général on puisse demander aux architectes, sans accords spéciaux, leur collaboration bénévole.

La construction de maisons ouvrières ne devrait avoir en aucun cas le caractère d'une œuvre charitable et tant que de semblables entreprises ne seront pas établies pour vivre sur des bases économiques normales et renter les capitaux engagés, leur développement et leur essor seront compromis.

C'est certainement un côté grave de la question que de voir se construire par des collectivités des immeubles ne rapportant pas l'intérêt normal des capitaux engagés, en créant ainsi la double injustice d'une part de favoriser une très faible partie seulement de la population par la jouissance de logements à des prix spéciaux, et d'autre part en mettant les propriétaires qui ne peuvent louer leurs immeubles sur les mêmes bases, dans une situation anormale.

Ce que nous disons ici ne doit pas être pris comme une critique; nous avons voulu seulement montrer une face complexe du vaste problème de la construction des maisons ouvrières.

Le Comité central de la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes attribue à cette question une grande importance et projette de faire appel à une commission pour son étude.

Nous serions heureux de voir également le Groupe des Architectes vaudois prendre à son tour une initiative semblable, en limitant le champ de ces investigations au canton de Vaud.

G. E.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Aarau	Banque	1 ^{er} octobre 1918	Fr. 10 000	Architectes argoviens ou domiciliés dans le canton d'Argovie depuis deux ans.
Zurich	Groupe scolaire, Milchbuck	31 octobre 1918	15 000	Architectes zuricois ou établis à Zurich depuis le 1 ^{er} janv. 1916.
Bienne	Plan d'extension	1 ^{er} déc. 1918	15 000 et 5000	Techniciens suisses.
Châtelard-Montreux	Plan d'extension	31 déc. 1918	15 000 et 2000 p ^r achat	Techniciens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
Genève	Cité-jardin	10 janvier 1919	25 000	Architectes suisses domiciliés en Suisse.
Genève	Ecole de Saint-Jean	à l'étude		
Lausanne	Hôpital d'isolement	à l'étude		